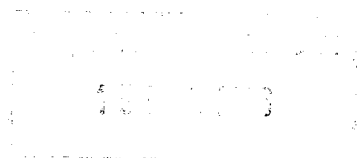


N° CP **6e/132-06**
Séance du **10 NOV. 2006**



SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EAU POTABLE (SATEP)

- **Convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du SATEP pour l'année 2006**
- **Convention type avec les Collectivités rurales souhaitant conclure un partenariat technique en matière d'Alimentation en Eau Potable**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I – 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 – Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

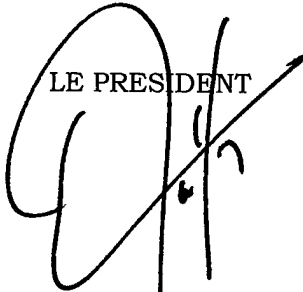
- Autorise le Président à signer la convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de sa participation aux frais de fonctionnement du SATEP pour l'année 2006. L'imputation de cette recette sera le chapitre 75 – nature 7588 – fonction 70 – Enveloppe 18249.
- Autorise le Président à signer la convention type avec l'ensemble des Collectivités rurales souhaitant conclure un partenariat avec le Département, au titre de l'alimentation en eau potable.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Préparé par le Préfet **15 NOV 2006**
Publié le **17 NOV 2006**
Pour le Préfet du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER